

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI DOUZE NOVEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le six novembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JULIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JULIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Antonia CHARLES, et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JULIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à M. Nicolas BALMONT,
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU,
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Mme Delphine FALQUET
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Yoann COURSEL
M. Hugo CHAVANNE absent,
Mme Margaret GOURDIN absente,
Mme Sylvie CATTANEO absente.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE informe l'assemblée

A l'occasion d'une division parcellaire, un pétitionnaire a sollicité le raccordement au réseau d'eaux usées auprès du SILA. Pour permettre le raccordement au réseau il convient faire passer une conduite sur un terrain privé de la Commune déjà grevé d'une première servitude au bénéfice du SILA pour un passage de conduite.

Aussi, la Commune est sollicitée par le pétitionnaire pour bénéficier à son tour d'une servitude de passage d'une conduite qui permettra le raccordement.

CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances et Administration Générale réunie le 05 novembre 2025, sur le projet d'acte présenté en annexe de la présente délibération,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité - 24 voix pour

D'APPROUVER le projet de convention de servitude de passage de réseaux d'eau usée à vocation publique en terrain privé au bénéfice du SILA sur le secteur de la Glière tel que présenté en annexe de la présente délibération.

D'AUTORISER Le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JULIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :
Publié le

N° 2025-075

**Convention de
servitude de passage
de réseaux d'eau usée
à vocation publique en
terrain privé au
bénéfice du SILA sur
le secteur de la Glière**

